

DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS LE ROUSSET

20 AVRIL AU 4 SEPTEMBRE 2015

CAHIER D'ACTEUR
N°13 - Août 2015



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

GROUPE GAUCHE 71, ELU(E)S SOCIALISTES, RADICAUX ET DIVERS GAUCHE

Le Groupe gauche 71 est composé de 26 élu(e)s sur 13 cantons du département. Groupe d'opposition de l'Assemblée départementale présidé par Evelyne COUILLEROT, il souhaite promouvoir une Saône et Loire solidaire, ambitieuse et proche des habitants.

Il soutient le projet d'implantation d'un center Parcs en Saône et Loire initié et engagé par la majorité précédente au Conseil départemental.



Groupe Gauche 71
6 rue Claude DEBUSSY
71000 MACON
cd71.groupedegauche@orange.fr
03 85 35 35 80

CAHIER D'ACTEUR

Groupe Gauche 71 au Conseil départemental de Saône-et-Loire

MOBILISE(E)S POUR REUSSIR CENTER PARCS DANS L'UNION

Dans un contexte économique difficile pour la Saône et Loire ; département à la fois urbain et rural qui subit les conséquences de la crise économique et sociale, dans un environnement marqué par la compétition entre les territoires, notre département doit s'organiser pour tirer parti de l'opportunité d'accueillir un complexe Center Parcs sur la commune du Rousset. Pour favoriser le développement de l'emploi, pour améliorer la visibilité et l'attractivité de la Saône et Loire touristique et pour donner corps à une vision concertée de l'aménagement de notre territoire, le groupe des élu(e)s de Gauche au Conseil départemental de Saône et Loire apporte son soutien au projet d'implantation d'un Center Parcs en Saône et Loire, avec les garanties financières et environnementales qui s'imposent. Un projet impulsé en 2012 par la précédente majorité départementale de gauche, adopté à l'unanimité et soutenu par bon nombre d'organisations économiques et socioprofessionnelles de notre territoire.

"REUSSIR CENTER PARCS EN SAONE ET LOIRE DANS L'UNION."

« CENTER PARCS, POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE ET SOUTENIR L'EMPLOI »

Avec un taux de chômage départemental de 9,7%, et de 12 % sur la zone d'emploi correspondant à celle du projet, avec une économie qui peine à contenir les effets de la désindustrialisation des territoires, la Saône et Loire doit saisir toutes les opportunités permettant de diversifier son potentiel économique et d'offrir de l'activité pour les entreprises, afin de créer de nouvelles perspectives d'emplois correspondant à la demande de la main d'œuvre locale. Le projet de Center Parcs, qui mobilise pour la construction des infrastructures et les aménagements prévus près de 170 millions d'investissements constitue à court terme un levier de commande de chantiers pour de nombreuses entreprises locales ou régionales du BTP, qui attendent ces marchés afin de maintenir un secteur économique qui souffre de la conjoncture.

De plus, un tel projet permet également de créer des emplois durables une fois la construction des infrastructures réalisées, dans le domaine de l'entretien des espaces, de l'hôtellerie, de la maintenance, du tourisme et des services. La création estimée de 300 emplois directs améliorera nettement les perspectives d'embauche de nombreux demandeurs d'emploi de notre département.

« CENTER PARCS, POUR FAIRE FRUCTIFIER LES ATOUTS DE LA DESTINATION SAONE ET LOIRE »

Notre département dispose de formidables leviers d'attractivité touristique. Avec un patrimoine historique millénaire, des sites naturels reconnus, des infrastructures d'accueil permettant l'itinérance et



ouvertes sur une nouvelle demande touristique ; avec des productions agricoles et viticoles défendant un art de vivre, la Saône et Loire est un territoire qui ne manque pas d'atouts pour conforter son développement touristique.

Apporter à la destination Saône et Loire le levier d'une marque mondiale, Center Parcs, constitue une opportunité de conquérir une nouvelle clientèle étrangère ou en provenance d'un rayonnement géographique assez proche ; et faire reconnaître auprès de celles-ci tous ces atouts. Le tourisme vert, l'œnotourisme, la ruralité, les sites d'accueil des communes et agglomérations, les organisateurs d'évènements culturels,...l'économie touristique au sens large disposera, avec la fréquentation régulière du Center Parcs, d'un potentiel nouveau de clientèle pour créer de nouvelles activités complémentaires ou consolider l'existant. En doublant à elle seule le nombre de nuitées touristiques annuelles passées dans notre département, la création d'un Center Parcs, outre les recettes nées de la taxe d'aménagement touristique, procure un support de mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière tourisme pour capter une clientèle sur le segment pré et post séjour en Center Parcs. Par ailleurs, la nouvelle accroche territoriale voulue par la marque, ancrant la structure autour d'un environnement, favorisera la découverte du territoire pendant le séjour de cette clientèle.



Pour réussir cette démarche, il faut dépasser l'opposition entre un tourisme mondialisé, de consommation et de divertissement en « vase clos » que représenterait Center Parcs contre un modèle éthique de découverte et d'échanges locaux porteurs de valeurs sociales. Nous en sommes convaincus, ces deux formes d'attractions peuvent coexister pour améliorer la compétitivité touristique de notre territoire et donner la meilleure image de notre département au profit de son développement.

« CENTER PARCS, VECTEUR D'UN INVESTISSEMENT PUBLIC-PRIVE GAGNANT-GAGNANT. »

Attirer une marque mondiale, offrir la perspective de faire connaître son département à des milliers de nouveaux touristes chaque année, permettre l'émergence de 170 millions d'investissement sur son territoire, bénéficier de retombées économiques et fiscales provenant d'une consommation annuelle de 5 millions d'euros ; beaucoup de départements en rêveraient. La Saône et Loire a su, grâce à l'action de la majorité de gauche et en concertation avec le département du Jura ainsi qu'avec les Régions Bourgogne et Franche Comté, se mobiliser pour attirer un investisseur d'envergure mondiale, le groupe Pierre et Vacances.

Cet engagement n'a pas été décidé à n'importe quel prix. Le mot d'ordre de Rémi Chaintron, précédent Président du Conseil général de Saône et Loire, « pas de passage en force, ni sur les conditions financières d'implantation, ni sur les exigences environnementales et démocratiques à respecter », est toujours de mise ; avec notamment une procédure de débat public en cours de conclusion, alors qu'elle n'était pas obligatoire. Dans cette perspective, rappelons que les collectivités agissent en co-investisseurs et non en

apporteurs de subventions auprès du groupe Pierre et Vacances.

Parce que les meilleurs projets territoriaux d'économie circulaire répondent toujours à une exigence de mutualisation des ressources, les collectivités ont choisi de créer une société d'économie mixte permettant de financer les investissements pour construire les équipements collectifs. Le Groupe Pierre et Vacances, responsable de la commercialisation des hébergements, est ainsi engagé envers les collectivités par les loyers qu'il doit acquitter auprès de la Société d'Economie Mixte (SEM) créée.



Ce montage financier est celui utilisé par de nombreuses collectivités pour des projets de cette nature. Il n'y a donc pas de chèque en blanc, et encore moins de risques financiers qui ne pèseraient que sur les collectivités. Ce modèle d'investissement dans lequel les 15 millions d'euros des collectivités génèrent un investissement total de 170 millions, au profit de notre territoire, est le pilier économique du projet.

« POSER EN PERMANENCE DES EXIGENCES DEMOCRATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES, GARANTIES DE REUSSITE DU PROJET »

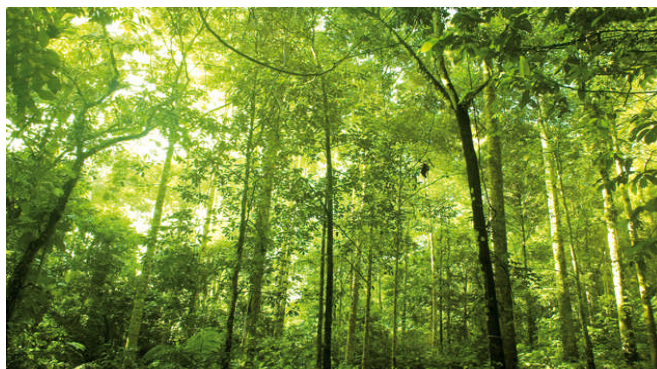
Construire 400 cottages, améliorer des infrastructures permettant l'accès, aménager un site de 29000 m² et sa desserte intérieure ; mais aussi envisager les conditions de consommation de 2000 personnes sur le site, tout cela a des conséquences environnementales, il ne s'agit pas de le nier. Le projet doit ainsi suivre toutes les phases d'investigation afin d'être exemplaire en matière environnementale, et lever toutes les obligations liées à l'occupation des sols, aux dispositions de la loi sur l'eau ou encore en matière de

protection des espèces. Le débat public qui s'achève a mis en lumière ces exigences : l'écoconstruction bois en coopération avec les fournisseurs locaux, une gestion économe de l'eau et des déchets, le recours aux énergies renouvelables, le respect de la biodiversité et le fait de privilégier les circuits-courts afin de favoriser la consommation de produits locaux sur le site et valoriser nos productions agricoles doivent être intégrés à un plan de gestion écologique dès le lancement du projet.

Ces garanties nécessitent des engagements et des compensations de la part du maître d'ouvrage, qui doivent être affichées en toute transparence, dans le cadre de l'enquête publique préalable et des autorisations à déposer ; étape qui doit permettre l'expression de toutes les parties. A cet effet, la plus large information, l'expression de la pluralité des points de vue, et le respect des procédures de concertation doivent en permanence guider les engagements de chacun ; en intégrant les apports de toutes les parties, y compris ceux exprimant une opposition au projet.

CONCLUSION : « POUR REUSSIR. UNE EXIGENCE D'UNION FONDÉE SUR LA CONFIANCE ENTRE LES ACTEURS DU PROJET »

Les élu(e)s Groupe Gauche 71 au Conseil départemental de Saône et Loire renouvellent leur soutien au projet d'implantation d'un complexe Center Parcs sur la commune du Rousset en Saône et Loire , afin de jeter les bases d'un projet d'aménagement territorial partagé au profit de notre département, par la mobilisation de ses atouts économiques et touristiques. Ils appellent à une nécessaire union des acteurs publics et privés engagés dans ce projet, pour poursuivre dans la plus grande transparence toutes les



démarches permettant d'élaborer une décision d'implantation fondée sur les conclusions du débat public. Ils forment le vœu que toutes les conditions démocratiques, environnementales et économiques puissent être réunies pour réussir ce projet dans la plus large concertation.

5 CONDITIONS POUR REUSSIR CENTER PARCS

- 1- Transparence démocratique, respect des procédures et des décisions.***
- 2- Recherche de la plus haute qualité environnementale.***
- 3- Des conditions financières tenables et équitables pour toutes les parties.***
- 4- Un partage par le plus grand nombre d'acteurs institutionnels, économiques et touristiques.***
- 5- Une évaluation instituée et continue des impacts et des retombées du projet pour le territoire.***

Les élu(e)s du groupe Gauche 71 au Conseil départemental de Saône et Loire.